

Guide de notation - partie B - 2006

B1.

Analyse de l'invention – 10 points

- Montrer que le candidat est conscient de l'importance qu'il y a à comprendre l'invention
- Désigner le dispositif d'arrêt comme étant l'élément essentiel qui permet de distinguer les revendications de l'art antérieur.

Interprétation des revendications – 10 points

- Repérer les éléments importants des revendications qu'il faut interpréter

Analyse des antériorités – 10 points

- Reconnaître qu'il y a quatre véritables antériorités : instrument montré, abrégé japonais concernant la même invention, deux brevets

Analyse de la validité – 30 points

- Motifs – 10 points - applications de la jurisprudence pertinente à la présente situation
- Nouveauté - 8 points
- Évidence – 5 points
- Assertion inexacte importante – 3 points
- Paternité de l'invention – 2 points
- Propriété – 2 points

Autres points exigeant une enquête plus approfondie – 10 points

- Tom a-t-il vu l'instrument de manière confidentielle?
- La visualisation de l'instrument ou de l'abrégé japonais a-t-elle été divulguée à l'OPIC pendant la poursuite de la demande de Kleenr Pools?
- Y avait-il une demande canadienne revendiquant la priorité à l'égard de l'abrégé japonais?
- Effet de la délivrance d'un brevet canadien revendiquant la priorité à l'égard de l'abrégé japonais
- Rôle de Bob en tant qu'inventeur du domaine du brevet revendiqué